

COMMUNE DE BOUZONVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

Sous la Présidence de M Gilbert PHILIPP, Maire

-- 0 --

Présents (17) : MM Gilbert PHILIPP, Denis PAYSANT, Mme Marie Christine VENNER, M Alain COLLEUR, Mme Marie Madeleine HECKLER, M Roland GLODEN, Mme Michelle RIGAUD, M Robert CHAMPLON, Mme Chantal GARAU, M Guy DODELLER, M Mohamed CHABANE, Mme Françoise ALLAIN DALSTEIN, Mme Michèle WANGON, Mme Myriam MESEMBOURG, M Clément LARCHER, Mme Chantal OLLINGER, M Bertrand SCHOLTUS

Procurations (3) : M Régis SUMANN à M Gilbert PHILIPP, M Alain LINDEN à M Denis PAYSANT, M Robert MULLER à M Alain COLLEUR

Excusés (1) : Mme Christine CERATI

Absents (6) : Mme Joëlle FISCHER, M Alfred GARAU, Mme Nathalie JARDINIER, Mlle Michèle ROUSSEL, M François HIRTZ, M Jean Marie SIBILLE

01) 2012051401 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour suivant :

- 01) 2012051401 – Approbation de l'ordre du jour
- 02) 2012051402 – Approbation du compte rendu du conseil du 01/03/2012
- 03) 2012051403 – Proposition d'échange de terrain à Heckling
- 04) 2012051404 – Demande de cession d'usoir
- 05) 2012051405 – Acquisition de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis
- 06) 2012051406 – Participation au système de financement multimodal
- 07) 2012051407 – Cession d'un débit de boisson communal
- 08) 2012051408 – Droits de place pour la grande braderie 2014
- 09) 2012051409 – Tarification des dérogations scolaires
- 10) 2012051410 – Convention scolaire avec la commune de Heining-les-Bouzonville
- 11) 2012051411 – Contribution au fonctionnement de l'institut de la providence
- 12) 2012051412 – Partenariat financier avec l'association autour de l'abbatiale
- 13) 2012051413 – Demande des subventions spécifiques
- 14) 2012051414 – Acomptes au profit de l'inter association de Bouzonville
- 15) 2012051415 – Subventions aux associations
- 16) 2012051416 – Motion relative à la fermeture d'une classe au Lycée Félix Mayer
- 17) 2012051417 – Avis sur la dissolution du SIVOM VRD
- 18) 2012051418 – Modification du tableau des emplois communaux
- 19) 2012051419 – Demande de subvention au titre du PACTE 57
- 20) 2012051420 – Rétrocession de voirie dans le domaine public

02) 2012051402 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01/03/12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 01/03/2012 par 19 voix pour et 1 contre.

03) 2012051403 - Proposition d'échange de terrain à Heckling

Sur la place du village de Heckling se trouve un terrain, cadastré section 9, parcelle numéro 335/103, d'une contenance approximative de 0,85 ares. Ledit terrain, déjà partiellement affecté à un usage public (des bancs y sont implantés) a été pressenti pour y réaliser une aire de jeux pour les plus petits. Cela suppose toutefois que la commune en fasse l'acquisition.

M Patrick TRITZ souhaite échanger ce terrain contre un autre, appartenant à la commune, situé dans le prolongement de la rue des champs fleuris, cadastré section 44, numéro 11 et d'une contenance de 29,58 ares.

La commission considère que la demande de M TRITZ est déséquilibrée et propose de ne pas donner suite. L'aire de jeux pourrait être réalisée dans le voisinage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission.

04) 2012051404 - Demande de cession d'usoir

M Pierre BAUER souhaite faire l'acquisition d'une fraction d'usoir contigu à sa propriété.

Le terrain concerné, situé place de la Fontaine n'est pas cadastré et a une contenance approximative de 0,45 ares. M BAUER souhaite utiliser le terrain comme terrasse.

La commission est favorable à cette demande, au prix de 1500,00 € de l'are, les frais notariaux et d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de céder une fraction de l'usoir demandée d'une superficie approximative de 0,45 ares (sous réserve d'arpentage) à M Pierre BAUER, au prix de 1 500,00 € de l'are
- de procéder à une enquête publique en vue du déclassement du domaine public de la parcelle devant faire l'objet de la vente en vue de son classement dans le domaine privé de la commune et à son référencement cadastral
- d'imputer tous les frais relatifs à la procédure et notamment l'arpentage au demandeur
- de donner pouvoir à M Denis PAYSANT pour signer l'acte de vente en la forme administrative rédigé par M le Maire

05) 2012051405 - Acquisition de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis

Pour mémoire, le Conseil Municipal a acté le principe d'une acquisition de l'ensemble immobilier situé rue de Sarrelouis, abritant autrefois le lycée professionnel de l'Institut de la Providence par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier Lorrain -EPFL.

Le prix d'acquisition a été arrêté sur l'évaluation du bien par France Domaine, soit 727 300 € Ladite évaluation, valable un an est frappée de caducité depuis fin 2011. Une nouvelle estimation a donc été demandée. La nouvelle évaluation arrêtée à un prix de 783 000,00 € est supérieure à la première estimation. La raison de cette augmentation tient exclusivement à la réévaluation du terrain nu à l'arrière de l'ensemble immobilier, au motif de l'existence d'une

servitude de passage réciproque entre les deux parcelles permettant l'accès à ce terrain depuis la rue d'Alzing. La voie d'accès passe ainsi de 3,50 à 7,00 mètres de large, ce qui rend le terrain constructible.

Des échanges ont eu lieu entre l'Association Sainte Jeanne d'Arc, propriétaire du terrain et la commune. En définitive, l'association Sainte Jeanne d'Arc consent à céder l'ensemble à un prix égal à la moyenne des deux évaluations du domaine, arrondi à 750 000,00 € donc inférieur à la dernière évaluation de France Domaine.

Les termes de la délibération du Conseil Municipal du 08/12/2012 sont inchangés, sauf pour tenir compte de la nouvelle évaluation des domaines, à 783 000,00 € et au prix de cession définitif, soit 750 000,00 €

M Bertrand SCHOLTUS réitère son opposition de principe à cette opération.

06) 2012051406 - Participation au système de financement multimodal

Toutes les collectivités organisant des transports sont susceptibles d'être concernées afin de permettre la mise en place d'un Système d'Information Multimodale (SIM) par la Région Lorraine et ainsi unifier l'information des usagers. Ce système d'information, en cas d'adhésion, suppose un coût annuel de prise en charge de 750,00 € pour Bouzonville. La commune de Bouzonville n'organise que des transports scolaires. L'intérêt est donc limité, puisqu'il n'y a pas d'interconnexion avec d'autres modes de transports de voyageurs.

La commission, après en avoir débattu, propose de ne pas donner suite à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

07) 2012051407 - Cession d'une licence de débit de boisson communal

Le gérant de la boulangerie "La boîte à pain" a sollicité verbalement M le maire en vue de faire l'acquisition de la licence de débit de boisson de catégorie IV dont la commune est propriétaire depuis 1994. L'avis de la Direction Générale des Finances Publiques a été sollicité. Le service France Domaine estime ce bien à 2000,00 € au minimum. Il est aussi possible de donner la licence en location. Selon des renseignements recueillis auprès des services préfectoraux, pour Bouzonville, en l'état actuel du marché, le prix pourrait s'établir entre 4 000,00 € et 6 000,00 €

La commission, après en avoir délibéré se prononce à la majorité de ses membres favorablement à une cession, au prix de 4 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention de suivre l'avis de la commission des finances.

08) 2012051408 - Droits de place pour la braderie du vendredi saint 2014

Le tarif des droits de place pour la braderie du Vendredi saint 2013 ont déjà été communiqués aux forains par le biais des formulaires d'inscription et sont donc difficilement modifiables. La commission souhaite arrêter les tarifs applicables à compter de 2014.

Pour mémoire, et ce depuis 2011, le prix est de 7,00€ du mètre linéaire auquel se rajoute un forfait de 5,00€

Après discussion, la commission propose à l'unanimité, de porter le tarif 2014 à 10,00 € le mètre linéaire, plus un forfait de 8,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

09) 2012051409 - Tarif des dérogations scolaires

En application des dispositions du code de l'éducation, la commune facture aux autres communes des frais de fonctionnement relatifs aux dérogations scolaires accordées aux familles qui ne sont pas domiciliées à Bouzonville.

Le tarif pratiqué est actuellement de 440,00 € par enfant scolarisé en cycle maternel et 320,00 € en cycle élémentaire et ce depuis le passage à l'euro en 2002. Ce tarif est en deçà du coût réel de scolarisation par enfant.

Pour mémoire, les cas dérogatoires, ouvrant droit à dérogation, sur décision du Maire du lieu de scolarisation sont les suivants et au nombre de trois :

- 1 - Obligations professionnelles des parents et absence de moyen de garde et de cantine (ou l'une des deux prestations) dans la commune de résidence
- 2 - Raisons médicales (structure d'accueil non adaptée à la pathologie ou au handicap dans la commune de domiciliation)
- 3 - Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la commune

La commission, après en avoir débattu, propose à l'unanimité:

- De porter, au regard d'une approche par les coûts supportés par la commune, le montant facturé aux communes au titre des dérogations, à compter de l'année scolaire 2012-2013 à **700,00 € pour le cycle maternel et à 450,00 € pour le cycle élémentaire.**

M le Maire et M Denis PAYSANT rappellent que l'intention de la commune de Bouzonville n'est en aucun cas de contribuer à la fermeture de classes dans les communes des alentours. Ils considèrent qu'il appartient aux communes de répondre à la demande des familles et de créer des services d'accueil périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités dues à la collectivité au titre des dérogations scolaires selon les modalités proposées par la commission des finances. Le Conseil rappelle également qu'en tout état de cause, l'acceptation de dérogations scolaires reste limitée à la capacité d'accueil des écoles concernées et du service périscolaire de la commune.

10) 2012051410 - Convention d'accueil scolaire avec la commune de Heining les Bouzonville

M le Maire de Heining-les-Bouzonville sera prochainement concerné par une fermeture de classe dans sa commune. Il ne sera donc plus en capacité de scolariser les enfants de sa commune (et de son regroupement pédagogique) en classe de petite et moyenne section maternelle.

La commune de Heining-les-Bouzonville a donc demandé s'il était possible d'accueillir automatiquement les enfants concernés automatiquement à l'Ecole maternelle "La Petite Ondine", qu'ils entrent ou non dans les cas dérogatoires prévus par la loi, étant entendu qu'un engagement serait pris d'indemniser la commune de Bouzonville dans tous les cas.

Une convention a été élaborée en concertation entre les deux communes. Sa teneur est reproduite en annexe du présent compte rendu.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les termes de cette convention et de donner pouvoir à M le Maire pour la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission.

11) 2012051411 - Contribution au fonctionnement de l'institut de la Providence

Mme Françoise ALLAIN DALSTEIN, étant concernée directement par ce point, sort de la salle pendant les débats et le vote.

Une demande de réévaluation du forfait communal à été formulé par les responsables de l'Institut de la Providence, compte tenu de la dégradation de ses finances. Cette dégradation est imputée à différents facteurs :

- la charge financière résultat de la construction du nouveau lycée professionnel
- la baisse importante des effectifs constatés ces trois dernières années scolaires, notamment dans le secondaire
- le souhait de ne pas augmenter la participation des familles de manière drastique, par crainte de perdre d'avantage encore d'enfants

M Denis PAYSANT rappelle à la commission que la contribution financière des communes aux établissements d'enseignement privés est légalement obligatoire dès lors que des enfants domiciliés dans la commune sont scolarisés dans ces établissements. Ceci reste vrai quelle que soit l'implantation géographique du ou des établissements concernés.

La loi dispose également par son principe que le montant de la participation aux établissements d'enseignement privés doit être à parité avec les financements consentis pour le fonctionnement des écoles publiques.

Pour mémoire, la participation, au titre de l'année scolaire 2010-2011 a été de 368,00 € par enfant de Bouzonville pour le cycle maternel et de 194,00 € pour le cycle élémentaire. D'après les informations recueillies pour la Moselle, les montants sont en dessous de la moyenne pour le cycle élémentaire (458,00 € en moyenne) et au-dessus de la moyenne pour le cycle maternel (362,00 € en moyenne).

M le Maire et M Denis PAYSANT proposent de maintenir le tarif actuel en ce qui concerne le cycle maternel et de revaloriser la participation pour le cycle élémentaire avec un effet de rattrapage échelonné sur 3 exercices. La différence étant au total de 264,00 € par enfant, l'augmentation annuelle pourrait donc être de 88,00 € à commencer par l'année scolaire 2011-2012. Cette augmentation porterait donc la participation de la commune de Bouzonville à $194,00 + 88,00 = 282,00$ € par enfant de Bouzonville du cycle élémentaire pour l'année scolaire en cours.

Les effectifs effectivement concernés (enfants de Bouzonville) sont après vérification de 35 pour le cycle maternel et de 70 pour le cycle élémentaire. L'application des tarifs susmentionnés conduirait aux participations suivantes :

Année scolaire 2011-2012			
Cycle	Effectifs domiciliés à Bouzonville	Participation par enfant	Participation totale
Maternel	35	368,00	12 880,00
Elémentaire	70	282,00	19 740,00
TOTAL			32 620,00

La commission, à la majorité de ses membres, propose d'arrêter le montant unitaire de la participation aux établissements d'enseignement privés selon le barème susmentionné, tout en souhaitant, à l'unanimité, que l'Institut de la Providence :

- sollicite les autres communes en vue de leur participation financière, conformément aux dispositions légales, d'une part,
- pratique une politique tarifaire plus dynamique par rapport aux familles, d'autre part.

Sur le fonds, M Bertrand SCHOLTUS considère que le rôle de la commune n'est pas de pallier les carences de la gestion des dirigeants passés ou présents de l'Institut de la Providence. La décision proposée risque par ailleurs d'avoir d'importantes répercussions financières dans les années à venir si les effectifs de l'Institut de la Providence venaient à augmenter. Il propose de fixer la participation sur la base d'un forfait unique, commune aux deux cycles, de telle manière à ce que cela corresponde à une augmentation pour l'école élémentaire et à une diminution pour l'école maternelle. La fusion annoncée des directions des deux écoles publiques risque en outre d'avoir une répercussion sur les fermetures de classe et donc, indirectement, avoir pour effet une augmentation des effectifs à l'Institut de la Providence. Il conviendrait également de ne pas prendre d'engagements pour l'année scolaire 2012-2013.

M le Maire souligne la disparité actuelle de l'implication financière de la commune entre l'école publique et l'école privée, comme le montre le montant qui sera prochainement facturé aux communes avoisinantes au titre des dérogations scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le montant de la participation financière au profit de l'Institut de la Providence proposé par la commission des finances, au titre de l'année scolaire 2011-2012,
- de revaloriser la participation pour le cycle élémentaire avec un effet de rattrapage échelonné sur 3 exercices correspondant aux années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

12) 2012051412 - Partenariat financier avec l'association Autour de l'Abbatiale

La commune est saisie d'une demande du Conseil de fabrique en vue de procéder à une rénovation des bancs de l'abbatiale, qui sont très abîmés. M le Président du conseil de fabrique informe la commune qu'il ne dispose pas des moyens financiers pour réaliser les travaux, mais que l'association Autour de l'abbatiale, présidée par M Maurice CHERRIER, en revanche, se propose de prendre en charge la dépense.

L'Association Autour de l'Abbatiale souhaite en revanche conclure un partenariat financier avec la commune en vue de ne prendre en charge que la dépense hors taxes, majorée de la quotité de TVA que la commune ne récupère pas par le biais du FCTVA.

Il s'agirait pour la commune de Bouzonville, de prendre en charge la totalité de la dépense afférente à la rénovation des bancs de l'abbatiale, avec le concours financier de l'association autour de l'abbatiale, selon les modalités décrites ci-dessus. En d'autres termes, la collectivité ferait l'avance du montant du FCTVA à l'association Autour de l'abbatiale pour une durée de deux ans. Cette avance correspond au montant de la dépense nette à prévoir au budget 2012, déduction faite de la participation de l'association autour de l'abbatiale. L'acceptation de cette demande entraîne le vote d'une décision budgétaire modificative.

En outre, des dépenses ont d'ores et déjà été engagées, dépenses à l'achat d'une nouvelle photocopieuse à l'Ecole élémentaire Pol Grandjean d'une part et à un dépassement sur le budget prévu pour l'acquisition d'une nouvelle sono à la salle des fêtes, d'autre part. La décision modificative prendrait donc également en compte ces postes de dépense complémentaires.

➤ Détail opération - Rénovation des bancs de l'abbatiale, y compris des planchers

	Montant TTC		
Devis - Société Havener - Rembourrage des sièges	11 799,86		
Devis - Société Kling - Décapage et rénovation des bancs	13 999,18		
Devis - Société Kling - Brossage plancher - Application d'huile	4 784,00		
TOTAL	30 583,04	arrondi à	30 585,00
Valeur totale hors taxes	25 571,10		
Montant total de la TVA	5 011,94		
Montant de la TVA récupérable par le biais du FCTVA	4 101,01		
Montant de la TVA non récupérable	910,93		
Participation de l'association Autour de l'Abbatiale	26 482,03	arrondi à	26 485,00

La Décision Modificative qui en découle est la suivante :

Article	Libellé	Description	Mouvement	Ressources	Charges
2183	Matériel informatique et bureautique	Photocopieuse Ecole élémentaire	4 900,00		4 900,00
2158	Autres installations et matériels techniques	Sono salle des fêtes	600,00		600,00
2184	Mobilier	Rénovation chaises Abbatiale	30 585,00		30 585,00
1328	Subventions autres tiers	Participation Autour de l'Abbatiale	26 485,00	26 485,00	
020	Dépenses imprévues	Dépenses imprévues	-9 600,00	9 600,00	
			TOTAL	36 085,00	36 085,00

En marge des délibérations, M Clément LARCHER formule le vœu que l'association Autour de l'Abbatiale sollicite également une participation financière du Conseil Général de la Moselle, si ce n'est pas déjà fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les termes du partenariat financier proposé, autorise M le Maire à en exécuter les termes et adopte la décision budgétaire décrite ci-dessus.

13) 2012051413 - Demandes de subventions diverses

13.1) Demande de subvention du collègue Adalbert

La commune est saisie de deux demandes de participation financière du Collège Adalbert, pour un séjour ski d'une part et un séjour intitulé "Eaux vives" d'autre part. La commission considérant que seules les actions des enseignements maternel et élémentaire relève de sa compétence propose à l'unanimité de ne pas donner suite à ces demandes

13.2) Demande de subvention de l'Ecole maternelle "La petite Ondine"

La commune a reçu une demande non datée de l'Ecole maternelle "La petite Ondine" pour une sortie au zoo d'Annéville, réalisée en 2011. La commission, considérant la tardiveté de la demande d'une part, et considérant d'autre part que la demande est postérieure à la sortie d'autre part, propose à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de participation

13.3) Demande de subvention de la section jeunes sapeurs pompiers de Bouzonville

La section jeunes sapeurs pompiers sollicite une subvention non chiffrée pour son fonctionnement.

La commission, considérant qu'il n'y a pas de confusion entre les comptes de l'amicale des sapeurs pompiers et la section des jeunes sapeurs pompiers, décide, à la majorité de ses membres d'accorder une subvention exceptionnelle de 100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre les avis de la commission des finances.

14) 2012051414 - Acomptes au profit de l'Inter Association Bouzonvillose

Compte tenu, certaines années, de l'organisation de manifestations préalablement au vote des subventions annuelles, la commission des finances propose la mise en place d'un système d'acomptes de subvention basé sur le montant des subventions votées l'exercice précédent, à hauteur de 20% en janvier et 20% de plus, fin mars, de chaque exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

15) 2012051415 - Subventions aux associations

Le total des aides demandées par les associations est de 216 880 € contre un montant attribué de 187 700 € en 2011. Ce poste de dépense est provisionné à hauteur de 210 000 € dans le budget primitif 2012.

Au total, les subventions proposées aux associations par la commission des finances s'élèvent à 192 900 € contre 187 700 € en 2011. A ces montants s'ajoutent une provision relative à la prise en charge à hauteur de 20% des cotisations mutualistes et de prévoyance des salariés, pour un montant estimé à 8 382,06 €. La somme totale à prévoir à l'article 6574 est donc de 201 282,06 € sur les 210 000,00 € prévus au budget primitif 2012.

Le détail des subventions proposées par la commission figure en annexe du présent compte rendu.

Par rapport à la réflexion sur les critères d'attribution menée par la commission des finances et en complément de ce travail, M Bertrand SCHOLTUS propose que, s'agissant des associations sportives, il soit également tenu compte du niveau de classement et des résultats de chaque association, ainsi que des sommes attribuées par les communes de taille comparables.

M Denis PAYSANT, au sujet de la subvention exceptionnelle demandée par le tennis club, informe le Conseil que les explications demandées par la commission des finances n'ont pas été fournies, mais s'engage à tout mettre en œuvre pour les obtenir rapidement et en faire part aux conseillers lors d'une prochaine réunion.

Il est procédé au vote des subventions individuellement, association par association.

Mme Marie Christine VENNER et Mme Chantal OLLINGER s'abstiennent sur la subvention proposée au club de l'amitié.

Mme Michelle RIGAUD s'abstient sur la subvention proposée au COB.

Toutes les autres propositions de la commission des finances sont adoptées à l'unanimité.

En marge du vote Mme Chantal OLLINGER s'insurge contre les propos tenus par Mme Marie-Christine VENNER lors de la commission des finances concernant la MJC de Bouzonville.

16) 2012051416 - Motion concernant la suppression de l'option théâtre au Lycée Félix Mayer de Creutzwald

M le Maire de Creutzwald sollicite l'adoption d'une motion demandant l'annulation de la décision du rectorat visant à supprimer l'option théâtre au Lycée Félix Mayer, dès lors que les effectifs sont inférieurs à 15. Il résulterait de cette décision une perte d'attractivité du Lycée et donc, probablement à terme, une fermeture de classe.

Il est donné lecture du projet de motion rédigé par M le Maire de Creutzwald.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la motion proposée par M le Maire de Creutzwald et qui sera annexée à l'extrait du registre des délibérations.

17) 2012051417 - Suppression du SIVOM VRD

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été définitivement adopté par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011.

Il prévoit notamment la dissolution du SIVOM VRD au 01/01/2013 ou au 01/01/2014.

La commune a été saisie par M le Préfet par courrier en date du 9 mars 2012, reçu le 12 mars 2012. Il ressort de la lecture de ce courrier que les communes membres du SIVOM VRD doivent se prononcer en faveur de l'une ou l'autre date.

A noter que depuis 2011, les contributions de fonctionnement au profit du SIVOM ont été basculées à nouveau de la Communauté de Communes du Bouzonvillois aux communes membres. S'agissant de Bouzonville, la cotisation a été de 3 262,74 € en 2011 au profit du SIVOM VRD.

Cependant, compte tenu de l'existence de contrats signés entre le SIVOM et EDF notamment pour la ventilation des subventions R2 relatives à l'enfouissement des réseaux aériens, il semble plus opportun d'attendre l'échéance de 2014.

Mme Françoise ALLAIN DALSTEIN et M Guy DODELLER s'interrogent de l'intérêt, pour la commune de Bouzonville de la continuation du SIVOM VRD.

M Bertrand SCHOLTUS et Mme Chantal OLLINGER considèrent que la dissolution devrait intervenir dans les délais les plus brefs possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour et 2 contre, de proposer la dissolution du SIVO MVRD au 01/01/2014.

18) 2012051418 - Modification du tableau des emplois communaux

Sur proposition du Maire, vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du 28 mars 2012 et vu l'inscription sur liste d'aptitude de M Claude WEBER du 03 avril 2012 (arrêté du président du centre de gestion de la Moselle) pour le grade de chef de Service de Police Municipale, il est proposé de modifier le tableau des emplois communaux avec effet au 01/05/2012 comme suit :

Ancien poste	Nouveau poste proposé (35/35^e)
Catégorie C Brigadier Chef Principal (Police Municipale)	Catégorie B Chef de Service de Police Municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois communaux comme indiqué ci-dessus.

19) 2012051419 - Demande de subvention au titre du PACTE 57

19.1) Hypothèses de travail avant marché de travaux de voirie

Pour mémoire, la dotation garantie PACTE 57 2012-2014 est de 357 550 € Lors du vote du budget, le Conseil a décidé la réalisation d'un programme de travaux de voirie sur 2 ans, comme suit, avec le financement du Conseil Général de la Moselle :

Exercice	Programme	Montant TTC	Subvention du Conseil Général (PACTE)	Taux de subvention sur montant hors taxes
2012	Programme de voirie 2012	185 000,00	123 745,00	80,00 %
2012	Fenêtres et portes arrière du gymnase	30 000,00	20 066,00	80,00 %
TOTAL 2012 (arrondis)		215 000,00	143 800,00	79,99%
2013	Programme de voirie 2013	185 000,00	123 745,00	80,00%
2013*	Autre programme 2013*	134 557,48	90 005,00	80,00%
Total 2013		319 557,48	213 750,00	80,00%

TOTAL 2012-2013	534 557,48	357 550,00	80,00%
------------------------	-------------------	-------------------	---------------

* Le montant de travaux indiqué est le montant minimal de travaux à mobiliser pour mobiliser l'intégralité de la dotation garantie de 357 550,00 €

Il convient de préciser que, dans cette hypothèse d travail, l'intégralité du programme 2012-2013 était considérée comme une seule et unique opération en ce qui concerne le PACTE, le nombre total de projets étant limité à 3.

19.2) Incidences du résultat de l'appel d'offres

L'appel d'offres pour le programme de voirie 2012-2013 a eu lieu, avec les résultats suivants :

Exercice	Rues concernées	Résultat de l'appel d'offres (en euros TTC)
2012	Rues Berlioz, Debussy, Bach, Impasse de l'industrie	114 632,77
2013	Rue Mozart et rue Chopin	125 406,58
TOTAL		240 039,35

Le résultat de l'appel d'offres étant nettement inférieur aux estimations, il y a donc lieu, dans une optique d'optimisation financière des ressources de la collectivité de revoir le programme d'affectation de la dotation PACTE. En outre, s'agissant de travaux non susceptibles de bénéficier d'autres aides, le taux maximal d'aides passe de 80% à 70%. La ventilation des aides proposée est donc la suivante :

Exercice	Programme	Montant TTC	Subvention du Conseil Général (PACTE)	Taux de subvention sur montant hors taxes
2012	Programme de voirie 2012	114 632,77	67 092,00	70,00%
2012	Fenêtres et portes arrière du gymnase	30 000,00	17 558,00	70,00 %
TOTAL 2012 (arrondis)		144 632,77	84 650,00	70,00%
2013	Programme de voirie 2013	125 406,58	73 398,00	70,00%
2013*	Autre programme 2013*	340 863,41	199 502,00	70,00%
Total 2013		466 269,99	272 900,00	70,00%

TOTAL 2012-2013	610 902,76	357 550,00	70,00%
------------------------	-------------------	-------------------	---------------

* montant de dépense minimal à mettre en œuvre pour mobiliser l'intégralité de la dotation garantie au titre du PACTE 57

19.3) Demande de subvention PACTE

Il y a donc lieu de solliciter les subventions suivantes auprès du Conseil Général :

Programme	Montant TTC	Montant HT	Subvention sollicitée	Taux de prise en charge
Programme de voirie 2012-2013	240 039,35	200 701,80	140 490,00	70,00 %
Portes et fenêtres du gymnase	30 000,00	25 083,61	17 558,00	70,00 %
TOTAL	270 039,35	225 785,41	158 048,00	70,00 %

Il va de soi que, s'agissant du programme de voirie, celui-ci étant prévu en deux tranches annuelles, seules une partie de la dépense et de la recette seront rattachées à l'exercice budgétaire 2012.

La dotation étant globalement de 357 550,00 €, le solde non affecté serait à ce jour, de 199 502,00 €. Afin de mobiliser cette subvention, il conviendra de réaliser, en une seule opération, un minimum de travaux de 340 863,41 € en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter les subventions susmentionnées auprès du conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 57, années 2012-2014.

20) 2012051420 – Rétrocession de voirie dans le domaine public

La SCI DENIZ Umit a obtenu un permis d'aménager pour un lotissement situé à l'angle de la route de Sarrelouis et de la rue des Chênes.

La SAFEGE sollicite auprès de la commune pour une demande de rétrocession future de la voirie dudit lotissement dans le domaine routier de la commune une fois celle-ci réalisée par le pétitionnaire.

Une convention a été préparée à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à Signer la convention de rétrocession de la voirie dans le domaine routier communal susmentionné.

ANNEXE 1

CONVENTION RELATIVE A LA SCOLARISATION EN CYCLE MATERNEL DES ENFANTS DOMICILIES A HEINING-LES-BOUZONVILLE

Entre

Monsieur le Maire de Bouzonville (57320), d'une part

et

Monsieur le Maire de Heining-les-Bouzonville (57320), d'autre part

Vu le code de l'éducation ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Heining-les-Bouzonville en date du 14/02/2012 ;

Vu l'entretien en Mairie entre les susnommés en date du 27/03/2012 ;

Vu les délibérations concordantes des communes concernées portant approbation des termes de la présente convention ;

Considérant que la commune de Heining-les-Bouzonville ne pourra plus scolariser les enfants en cycle maternel pour les classes de petite et moyenne section à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : A compter de l'année scolaire 2012-2013, les enfants pouvant être scolarisés en petite et moyenne section du cycle maternel bénéficieront automatiquement d'une dérogation en vue de leur scolarisation à Bouzonville, sous réserve des capacités d'accueil de son école maternelle "La Petite Ondine".

Article 2 : Monsieur le Maire de Heining-les-Bouzonville sera avisé des inscriptions effectivement enregistrées par la commune de Bouzonville dans le cadre de la présente convention.

Article 3 : La commune de Heining-les-Bouzonville s'engage à indemniser la commune de Bouzonville à hauteur du tarif décidé par le conseil Municipal de la commune de Bouzonville, quelle que soit la situation familiale et professionnelle des familles concernées par les dérogations pour l'ensemble du cycle maternel dès lors qu'ils sont inscrits à Bouzonville dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 4 : Les tarifs visés à l'article 3 sont susceptibles d'être revalorisés par décision du Conseil Municipal de la commune de Bouzonville et sont applicables pour toutes les dérogations scolaires, y compris celles attribuées précédemment dès lors que Monsieur le Maire de Bouzonville les a certifiés exécutoires, sans effet rétroactif.

Article 5 : Les familles seront avisées du fait que la commune de Heining-les-Bouzonville dispose de la capacité de scolariser leurs enfants à compter de la classe de grande section en classe maternelle, étant entendu que celles-ci peuvent souhaiter terminer le cycle maternel commencé à Bouzonville, sans que l'une ou l'autre des parties signataires de la présente convention puisse s'y opposer, en application des dispositions du code de l'éducation.

Article 6 : Il pourra être mis un terme à la présente convention par l'une ou l'autre partie signataire de la présente convention, de manière unilatérale par écrit, pour effet à compter de la rentrée scolaire suivante. Les stipulations des articles 3 et 4 et 5 continueront toutefois à produire leurs effets pour les dérogations accordées précédemment à la résiliation de la présente convention jusqu'à la fin du cycle scolaire en cours à l'école maternelle "La Petite Ondine" de Bouzonville.

Article 7 : Les effets de la présente convention sont valables pour la mandature en cours et cesse de produire ses effets, sans préjudice des stipulations de l'article 6, à compter de l'année scolaire qui suit le renouvellement du conseil municipal de l'une ou l'autre des deux communes.

Article 8 : Les dispositions de la présente convention concernent l'ensemble des enfants scolarisés dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal dont Heining-les-Bouzonville fait partie, à charge, le cas échéant, pour la commune de Heining-les-Bouzonville, si elle le souhaite, de demander une compensation financière aux autres communes dudit regroupement.

Fait à Bouzonville en 4 exemplaires, le et dont ampliations sera transmise :

- à chacune des parties signataires,
- à l'Inspection Académique de Boulay,
- au comptable des deux collectivités

**Pour la commune
de Heining-les-Bouzonville**

**Pour la commune
de Bouzonville**

Le Maire

Le Maire

Barthélémy LEMAL

Gilbert PHILIPP

DEMANDES DE SUBVENTION 2012

N° ordre	Associations	Sièges	Subventions 2011	Demandes 2012	Vote du Conseil
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES					
1	Artisanat récréatif	Bouzonville	600,00	0,00	0,00
2	A.S. L'Hirondelle	Bouzonville	1 500,00	1 500,00	1 500,00
		Grand Prix de la ville	1 500,00	1 500,00	1 500,00
3	Autour de l'Abbatiale	Bouzonville	1 500,00	Pas de demande	0,00
4	Boule bouzonvilloise	Bouzonville	700,00	2 500,00	700,00
5	Bouzonville athlétique club	Bouzonville	1 500,00	2 000,00	1 500,00
				1 000,00	1 000,00
6	Cercle des Nageurs de Bouzonville	Bouzonville	3 500,00	Demande non rendue	0,00
7	Chorale Sainte Croix	Bouzonville	1 300,00	1 300,00	1 300,00
				2 000,00	0,00
8	C.O.B.	Bouzonville	16 500,00	16 500,00	16 500,00
9	Compagnie des Archers	Bouzonville	900,00	900,00	900,00
10	Conservatoire de Musique	Bouzonville	81 000,00	81 000,00	81 000,00
11	Crescendo	Bouzonville	1 000,00	3 000,00	1 000,00
					1 000,00
12	Discus club	Bouzonville	900,00	900,00	900,00
13	Gymnastique et détente pour adultes	Bouzonville	1 000,00	800,00	600,00
14	Handball-club	Bouzonville	17 000,00	18 000,00	18 000,00
15	IAB - Manifestations culturelles et de loisirs	Fonctionnement IAB	1 000,00	1 000,00	1 000,00
		Manifestations culturelles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
		Autres manifestations	17 000,00	18 000,00	18 000,00
		Rep'Zic	13 000,00	13 000,00	13 000,00
16	Judo-club	Bouzonville	1 500,00	8 000,00	1 500,00
					3 000,00
17	Karting-club	Bouzonville	500,00	2 000,00	500,00

N° ordre	Associations	Sièges	Subventions 2011	Demandes 2012	Vote du Conseil
18	La Gaule bouzonvilloise	Bouzonville	Demande non rendue	Demande non rendue	0,00
19	Maison des Jeunes et de la Culture	Bouzonville	2 000,00	3 000,00	2 000,00
20	Marcheurs de la Nied	Bouzonville	0,00	5 230,00	500,00
21	Nautic-club	Bouzonville	3 800,00	8 000,00	4 000,00
22	Orchestre d'Harmonie de la Ville de Bouzonville	Bouzonville	7 000,00	7 000,00	7 000,00
23	Tennis-club	Bouzonville	3 000,00	8 000,00	3 000,00
					3 000,00
	<i>Sous total associations culturelles et sportives</i>		<i>185 200,00</i>	<i>212 130,00</i>	<i>189 900,00</i>

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES					
24	F.N.A.C.A.	Bouzonville	300,00	400,00	300,00
25	Groupement des Porte-Drapeaux	Moselle - Metz - Environs	300,00	400,00	300,00
26	Les Médaillés militaires	Boulay-Bouzonville	150,00	150,00	150,00
27	Malgré-nous	Bouzonville	Demande non rendue	Demande non rendue	0,00
28	U.I.A.C.A.L.	Bouzonville	300,00	Demande non rendue	0,00
29	U.N.C. - A.F.N.	Bouzonville	250,00	250,00	250,00
	Sous Total		1 300,00	1 200,00	1 000,00
AUTRES					
30	Amicale des collectionneurs du Val de Nied	Bouzonville	150,00	300,00	150,00
31	Association Réadaptation Défense devenus sourds	Bouzonville	500,00	600,00	500,00
32	Nied d'abeilles	Bouzonville	450,00	500,00	450,00
33	Prévention routière	Moselle	50,00	Non chiffrée	50,00
34	Société d'Histoire et d'archéologie des Pays de Nied	Pays de Nied - Boulay	50,00	Demande non rendue	50,00
35	Association de l'Amitié	Bouzonville	0,00	300,00	300,00
36	Société Avicole	Bouzonville	0,00	Demande non rendue	0,00
37	Amicale Sapeurs Pompiers	Bouzonville	0,00	Demande non rendue	0,00
38	Anciens TRW	Bouzonville	0,00	Demande non rendue	0,00
39	ADOT 57	Moselle - Guebenhouse	0,00	Non chiffrée	0,00
40	Association des paralysés de France	Moselle - Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
41	Association des Parents Déficients Auditifs	Moselle - Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
42	Association Française contre les Myopathies	Evry	0,00	Non chiffrée	0,00
43	Heckling Patrimoine	Bouzonville	0,00	Demande non rendue	0,00
44	Ligue contre le cancer	Moselle - Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
45	Secours Populaire	Moselle - Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
46	SOS Amitié Metz Lorraine	Lorraine - Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
	Sous Total		1 200,00	1 700,00	1 500,00

Total (hors nouvelles demandes)			187 700,00	215 030,00	192 400,00
NOUVELLES DEMANDES					
47	Ecole Art Martial Traditionnel Vietnamien	Bouzonville	0,00	1 650,00	500,00
48	Aides (Sida)	Lorraine - Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
49	ASLP de Metz - Vaincre la mucoviscidose	Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
50	Blouses Roses	Metz	0,00	Non chiffrée	0,00
51	Centre de Renseignement et d'Information	Moselle	0,00	100,00	0,00
52	Les amis de la santé	Saint-Avold	0,00	100,00	0,00
	<i>Total nouvelles demandes</i>		<i>0,00</i>	<i>1 850,00</i>	<i>500,00</i>
Sous-total général Subventions inscrites à l'article 6574			187 700,00	216 880,00	192 900,00

Subventions - selon délibération et en application des textes légaux					
53	Préviade (mutuelle)	Metz	7 327,80	6 440,37	6 440,37
54	GRAS SAVOYE (Prévoyance)	Metz	1 705,39	1 941,69	1 941,69
	<i>Sous Total</i>		<i>9 033,19</i>	<i>8 382,06</i>	<i>8 382,06</i>
Total général inscrites à l'article 6574			196 733,19	225 262,06	201 282,06

Pour information

55	Association des commerçants - ACAB	Bouzonville	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Subvention inscrites à l'article 6745			25 000,00	25 000,00	25 000,00